

# La communauté protestante de Marseille

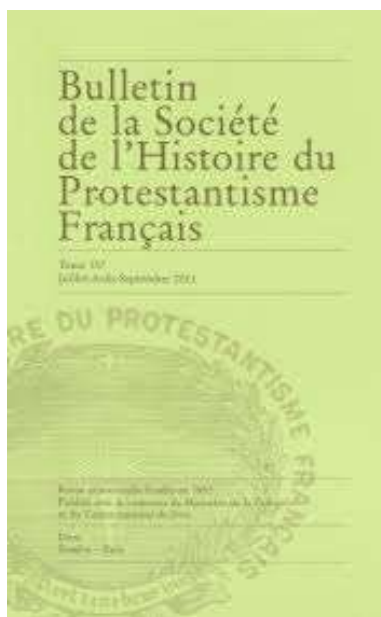
## sous l'Ancien Régime



Victor-Louis Bourrilly

La Révocation de l'édit de Nantes à Marseille

*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*  
pp. 3-36, 1905



Victor-Louis Bourrilly

## La Révocation de l'édit de Nantes à Marseille <sup>1</sup>

À Marseille, comme ailleurs, les protestants furent inquiétés avant la Révocation de l'édit de Nantes. En septembre 1679, sur la requête de l'archevêque d'Arles, l'intendant Rouillé chassa de la ville un pasteur que les religionnaires y avaient fait venir pour y prêcher <sup>2</sup>. On n'épargna même pas les étrangers de la religion qui étaient venus se fixer à Marseille, attirés par les avantages que présentait depuis 1669 l'érection de la ville en port franc. « *Le 22 décembre 1681, les négociants suisses établis à Marseille se plaignaient à la diète de ce qu'ils étaient en butte à l'inquisition et de ce que leurs malades et leurs mourants étaient inquiétés par les prêtres* <sup>3</sup> ». Le 3 janvier 1682, ils informaient leurs compatriotes fixés à Lyon, avec prière de communiquer le contenu de leur lettre à « *Messieurs nos supérieurs* », le Conseil de la ville de Saint-Gall, et à « *Messieurs du premier canton de Zurich, pour en recevoir par leur entremise l'appuy et la protection qui leur est nécessaire* » ; ils les informaient que défense leur avait été faite, par l'intendant Morant, d'envoyer leurs enfants étudier à Orange : l'ordre exprès du roi était « *de faire revenir tous les enfans de ses sujets qui se trouveront audit Orange* <sup>4</sup> ». Leurs réclamations se heurtèrent à des distinctions subtiles et, malgré de bonnes paroles et toutes les promesses, on voit encore les frères Georges et Barthélémy Zolikoffer, originaires de Saint-Gall, se plaindre le 26 août 1684 qu'on eût défendu au pasteur de prêcher et jeté le diacre en prison. Ils ajoutaient qu'ils avaient contre eux tout le commerce du port, « *parce que les*

<sup>1</sup> . Les Archives municipales de Marseille renferment (section affaires religieuses) un dossier qui contient un assez grand nombre de pièces relatives à la Révocation. C'est d'après ces pièces, – que nous avons établi notre exposé. Qu'il nous soit permis de remercier ici l'archiviste municipal, M. Mabilly, de l'obligeance avec laquelle il a facilité nos recherches, collationné les textes des documents et mis à notre disposition sa connaissance du vieux Marseille.

<sup>2</sup> . Voir E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, I, p. 415. — À cette époque, les protestants à Marseille étaient au nombre de 270, plus 37 forçats. Le lieu où, d'après l'Édit, le culte était librement exercé était Velaux, commune de l'arrondissement d'Aix, à une trentaine de kilomètres au nord de Marseille.

<sup>3</sup> . E. Arnaud, *op. cit.*, p. 415-416.

<sup>4</sup> . Th. Rivier, "Vexations subies de 1681 à 1697 par les négociants saint-gallois établis à Marseille et à Lyon", dans le *Bulletin*, 1904, p. 26-35.

*négociants étrangers y faisaient plus d'affaires que ceux du pays même ».*

On saisit ici les raisons d'ordre économique qui s'ajoutaient aux raisons d'ordre religieux pour pousser à la Révocation. On les retrouve dans les requêtes que deux protestants adressèrent, probablement au début de 1685, aux échevins de Marseille et dont il nous faut parler, car elles éclairent d'un jour tout particulier l'état d'esprit des autorités locales ; et les discussions dont elles furent l'occasion forment le véritable préambule de la mesure générale qui fut prise au mois d'octobre suivant. Nous n'avons pas le texte même des requêtes : nous ne les connaissons que par ce qu'en rapportent les échevins dans leur lettre à l'intendant de Provence, Morant. Deux protestants, Claude Baguet, Sieur de la Condamine, et Jean Roux, cordonnier, demandaient, malgré leur qualité de réformés et malgré la loi municipale, le premier de s'établir à Marseille et d'y jouir des qualités et privilèges des citoyens, – le second, d'être reçu dans le corps des maîtres cordonniers. Devant l'opposition des échevins, Jean Roux renonça à sa requête. Seul Claude Baguet persista dans ses prétentions. Les échevins réclamèrent du roi qu'il fût défendu aux protestants de s'établir à Marseille, « *y acheter de maisons, de bastides et y acquérir d'autres biens immeubles* », et aux artisans de pouvoir être reçus « *dans aucune maîtrise ou jurande* » et de n'y « *acquérir jamais le droit de citoyens* ». Ils s'appuyaient pour cela sur le texte du statut municipal, sur les privilèges antérieurement accordés par les rois à la ville, même sur l'édit de port franc, qui promet « *véritablement aux étrangers de se venir habiter à Marseille et accorde le privilège des citoyens à ceux qui y feront un commerce assidu pendant douze années ou qui y acquerront une maison du prix y marqué...* » Mais les P.R. ne sont pas compris dans ce privilège.

La réclamation des échevins marseillais fut transmise au roi qui fit expédier à l'intendant Morant la lettre suivante :

*Monsieur Morant,*

*Les eschevins de la ville de Marseille m'ont fait représenter qu'encores que par leur statut il soit porté qu'aucuns Vaudois, hérétiques et gens de méchante secte ne pourront s'y establir, que les eschevins de ladite ville à l'entrée de leurs charges jurent l'observation de ce statut qui a este confirmé depuis plus de quatre siècles, de règne en règne, que mesme les Roys Charles IX et Henry IV, par leurs lettres patentes des années 1562 et 1596, ayant déclaré que l'exercice de la R.P.R. ne pouvoit estre fait en ladite ville de Marseille, néantmoins plusieurs particuliers de ladite religion ne laissent pas d'y résider et d'y faire des acquisitions d'immeubles, affectant mesme de choisir pour leur demeure des lieux voisins de la mer et prétendent parvenir par leur résidence au droit de cytoiens et les artisans d'estre receuz aux maistrises et jurandes de leurs arts, ainsy qu'il est plus au long expliqué par le mémoire cy-joint, et m'ayant très humblement supplié de vouloir ordonner que lesdits de la R.P.R. qui ont acquis des immeubles dans ladite ville et terroir de Marseille seront tenus de s'en deffaire dans trois mois au proffit des catholiques avec deffence de faire à l'advenir de semblables acquisitions et qu'au surplus le statut de ladite ville soit exécuté. Je vous escriis ceste lettre pour vous dire que mon intention est que vous preniez connoissance du nombre des familles desdits de la R.P.R., quelles sont leurs possessions, depuis quel temps elles sont establies en ma dite ville de Marseille, quelles acquisitions d'immeubles elles y ont faictes et que du tout vous dressiez un procès-verbal et me l'envoyez avec vostre avis pour estre ensuite par moy ordonné ce qu'il appartiendra. Cependant je désire que vous rendiez vostre ordonnance portant deffense à aucuns de mes sujets et autres de la R.P.R. de se venir establir en ladite ville sous quelque prétexte que se puisse estre, pourveu toutesfois que vous jugiez que de semblables deffenses ne fassent point de préjudice au commerce. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu, etc.*

*Escrit à Versailles, le 26<sup>e</sup> jour de juin 1685.*

Conformément aux ordres du roi, Morant rendit le 4 août, une ordonnance portant « *que lesdits sieurs eschevins luy représenteront le statut et les lettres patentes de S.M. des années 1562 et 1596 esnoncées en leurs requestes, ensemble un estat ou rolle des particuliers de la R.P.R. esblis en ceste ville tant françois que estrangers, et les acquizitions par eux faites dans ladite ville et son terroir, dont lesdits particuliers chefs de famille ont esté chargés d'en donner la déclaration par-devant le secretaire de la communauté, à l'exception des estrangers qui y seront appellés à l'occasion du comerce qu'ils exercent, lesquels pourront y demeurer et louer des maisons pour le bien et comoditté de leur négoce et traffiq, en faisant préalablement inscrire leurs noms et l'estat de leur famille dans un registre qui sera pour ce tenu dans l'Hostel de Ville, à la charge qu'ils ne pourront acquérir aucun fonds dans ladite ville et son terroir, ny prétendre aucun droit de bourgeoisie, mesme aux termes de l'édit de port franc auquel sera dérogé en ce chef sy tel est le bon plaisir de Sa Majesté, ny se faire recevoir aux maistrises et jurandes de leur art, et ne se mesleront d'aucunes affaires publiques ny particulier de ladite ville, ains simplement de celles concernans leur négoce, se comportant au surplus aux termes des édits, déclarations de S.M. et arrestés de son conseil, à peine d'estre descheus de la faculté à eux accordée pour raison de ladite résidence et ce jusques à ce qu'autrement par S.M. en ait esté ordonné* ». Comme on le voit, l'intendant apportait un certain tempérament aux ordres du roi et se montrait moins rigoureux pour les étrangers que pour les Français. Sur ce point, Louvois, comme nous aurons à le constater plus loin, n'aura pas une autre attitude que l'intendant de Provence.

À la suite de l'ordonnance du 4 août, les protestants remirent les déclarations qu'on leur demandait et en outre deux cahiers « *contenans leurs raisons et deffenses sur la susdite requeste* », le premier au nom des sujets du roi, le second au nom des étrangers. De leur côté, les échevins fournirent les pièces, statuts, lettres patentes réclamées et répondirent « *aux raisons et deffenses* » des protestants. Nous ne connaissons d'ailleurs ces dernières que par leur réfutation. Les protestants se fondaient sur l'article 6 de l'édit de Nantes en vertu duquel la résidence leur était permise à Marseille, l'exercice du culte seul y étant interdit ; ils prétendaient avoir le droit de posséder des biens immeubles en vertu de l'édit de port franc et des lettres patentes de l'agrandissement de la ville<sup>5</sup> où le roi avait invité les étrangers à venir s'établir à Marseille et les avait autorisés y faire des acquisitions sans distinction de religion. Enfin ils représentaient combien ces mesures d'expulsion seraient préjudiciables au commerce marseillais et reprochaient aux échevins de sacrifier l'intérêt général à des intérêts privés. Les échevins contestaient que l'édit de Nantes, celui de port franc et les lettres patentes de l'agrandissement comportassent les conséquences dont se prévalaient les protestants. Quant au préjudice que pourrait causer le départ des religionnaires, il n'était pas, selon eux, à considérer, car leur trafic est de beaucoup inférieur à celui des catholiques, et « *il n'est que du costé du Ponent et presque point dans le Levant, et peu en Espagne* ».

Plus intéressantes sont les déclarations au sujet des personnes et des biens ; et fort heureusement elles ont été conservées.

---

<sup>5</sup> . L'agrandissement de Marseille avait été ordonné par lettres patentes en 1666 ; les travaux, commencés en 1670, se poursuivirent jusqu'en 1694 et furent importants surtout à l'est et au sud de la ville. Voir M. Clerc, "Le développement topographique de Marseille depuis l'antiquité jusqu'à nos jours", dans les *Études sur Marseille et la Provence*, publiées à l'occasion du Congrès national des sociétés françaises de géographie, 1898.

*Déclarations faites par ceux de la R.P.R. par-devant M<sup>e</sup> Soleil, notaire et secrétaire de la communauté, ensuite de l'ordonnance de M. l'intendant de justice du 4 août 1685.*

### **Sujets du Roy**

- *Claude Baguet, marchand de Marsillargues<sup>6</sup> en Languedoc, dit son honcle avoir épousé une fille de la ville de la R.P.R. ; — avoir acheté en 1638 une petite propriété au cartier d'Arenc, rivage de la mer, d'environ 3 cart. ½ ; — en 1644 une maison du S<sup>r</sup> de Valbelle et une maison du S<sup>r</sup> Peschiolini ; — que luy, de son propre chef, y a acquis une propriété d'Antoine Paulin de 3 cart. ½ au cartier d'Arenc, rivage de la mer, le 6 février 1673, — une autre propriété de pareille contenance au mesme cartier près la mer, de l'héritage du S<sup>r</sup> Pier Baguet, le 22 avril 1673 ; qu'en ces deux acquisitions il y a fait construire des bastimans pour la manufacture des laines, y ayant entretenu jusques à 150 hommes outre les femmes ; — plus une maison à l'agrandissement, le 19 janvier 1677 ; — plus 64 cannes carrés de plan et un petit bastimant dans le jardin du S<sup>r</sup> Boutassi, le 7 juin 1681 ; — a sa femme, sept enfans, un neveu et trois domestiques, et son frère Habram Baguet, en tout sont 14 personnes.*

- *Pierre Richard, marchand, de Nismes en Languedoc, marié, a trois enfans et deux domestiques.*

*6 pers.*

- *Jean Soulages, de Montpellier, faisant de crème de tartre, est marié, a deux enfans et un domestique catholique.*

*4 pers.*

- *Antoine Paulin<sup>7</sup>, molinier à soye, de cette ville, a sa femme et quatre enfans, a acquis une partie de sa maison aux Moulins en 1645.*

*6 pers.*

- *Pierre Jussi<sup>8</sup>, passamantier, de cette ville, est marié, n'a point d'enfans.*

*2 pers.*

- *Magdeleine Sambuc, vefve de Izac Espariat, de Lourmarin<sup>9</sup>, a trois enfans et une servante, possède une maison à l'agrandissement, acquise de Boniffay en 1681.*

*5 pers.*

- *Noble Paul Tellemant<sup>10</sup>, S<sup>r</sup> de Lussac, de la ville de La Rochelle, a ses deux neveux catholiques, et une servante de la R.P.R.*

*2 pers.*

- *Marc-Henry et Samuel Chabrols<sup>11</sup>, frères, pottiers à estein, de la ville de Lyon, sont mariés, n'ont point d'enfans, possèdent une maison acquise de la succession du S<sup>r</sup> Honoré Marcois en 1684.*

*4 pers.*

- *Barthelémy Dumas, crochetteur, d'Alet<sup>12</sup> en Languedoc, est marié, a un enfant.*

*3 pers.*

---

<sup>6</sup> . Marsillargues, arrondissement de Montpellier (Hérault).

Bernard APPY : Claude BAGUET, né à Marsillargues le 17 août 1632, marié le 16 juin 1666 à Simone VALETTE, de laquelle il a eu 11 enfans : Claude, Françoise, Antoine (1672), Suzanne (1673), Anne (1675), Robert (1676), Marie (1677), Marguerite (1679), Dorothee (1680), Jean (1682) et Simone (1683).

<sup>7</sup> . Bernard APPY : Antoine PAULIN est marié à Marguerite PLAUCHUT ; le couple a eu 9 enfans : Catherine, Jean (1669), Lucrèce (1673), Pierre (1676), Pierre et Isabeau (1678), Jeanne (1680), David (1681), David (1684).

<sup>8</sup> . Bernard APPY : Pierre JUSSY a épousé à Velaux, le 11 juin 1684, Marguerite PÉRAUD (de Velaux).

<sup>9</sup> . Arrondissement d'Apt (Vaucluse).

Bernard APPY : Madeleine SAMBUC, veuve d'Isaac ESPARIAT, a eu 4 enfans : David (1676), Marie (1677), Isaac (1681) et Jeanne (1684).

<sup>10</sup> . Bernard APPY : Paul TALEMENT était marié à Anne BIGOT.

<sup>11</sup> . Bernard APPY : Marc Henri CHABROL a épousé à Velaux, le 8 décembre 1678, Jeanne SAMBUC (de Lourmarin).

<sup>12</sup> . Alet, arrondissement de Limoux (Aude).

Bernard APPY : Barthélemy DUMAS a épousé à Mérindol, le 23 mai 1683, Anne FABRE (de Cabrières d'Aigues).

- Jean Maillet, menuisier, de La Rochelle, est marié, a cinq enfants et un apprentif, possède une maison acquise en 1680 au faubourg Sainte-Catherine<sup>13</sup>.

8 pers.

- Pierre Bicay<sup>14</sup>, maistre sculteur, de celle ville, est marié, sa femme catholique, a trois enfans, deux catholiques, possède deux maisons et deux propriétés de l'héretage de ses père et mère.

2 pers.

- David Romieu, de Roan<sup>15</sup>, faiseur de boette et estuys pour monstre d'orloge, est marié, a un enfant.

3 pers.

- Pierre Dauplane, du lieu de Baguié<sup>16</sup> en Languedoc, femme de Denis Paladan, forçat, est seulle.

1 pers.

- Dame Marie d'Estienne de Chaussegros<sup>17</sup>, de Nismes, femme du Sr Michel Hust, escuyer, d'Ambstredam [Amsterdam] en Hollande, absente, a trois enfants et une servante.

5 pers.

- Izac Magnan<sup>18</sup>, M<sup>e</sup> cordonnier, de la ville de Grenoble, a sa femme et cinq enfants.

7 pers.

- Louis Chapus, du lieu de Dueret<sup>19</sup> en Daupiné, merchand lainié, sa femme et six enfants.

8 pers.

- Jeanne de La Cour<sup>20</sup>, de Forcalquier, femme de Joseph Vinatier.

1 pers.

- Jacques Monestier<sup>21</sup>, M<sup>e</sup> cardeur, de Lourmarin, sa femme, deux enfants.

4 pers.

- Guillaume Martial, facturier de laine, du lieu de Moundardié<sup>22</sup> en Languedoc, et sa fille.

2 pers.

- Vincens de Serre<sup>23</sup>, merchand de Lyon, a trois enfants et une servante.

6 pers.

- David le Bezon, merchand de la ville de Castres<sup>24</sup> en Languedoc, garçon.

1 pers.

- Pierre Matte<sup>25</sup>, merchand de Montpellier, sa femme, un enfant, deux servantes et un garçon de contour.

6 pers.

<sup>13</sup> . Le faubourg Sainte-Catherine était situé entre le quai de Rive-Neuve et la rue Sainte, à l'ouest.

Bernard APPY : Jean MAILLET est marié à Isabeau MEISSONIER ; le couple a 5 enfants : Marguerite (1672), Paul (1673), Marie (1678), Samuel (1681) et Mathieu (1683).

<sup>14</sup> . Bernard APPY : Pierre BICAY est marié à Anne OLIVE ; son enfant protestant est Catherine (1683).

<sup>15</sup> . Rouen.

Bernard APPY : David ROMMIEU est marié à Catherine BUISSON ; le couple a 2 enfants : Marc Henri (1682) et David (1684).

<sup>16</sup> . Sans doute Bagard, près d'Anduze, arrondissement d'Alais (Gard).

<sup>17</sup> . Bernard APPY : Marie d'ESTIENNE de CHAUSSEGROS est marié à Michel HEUSCH ; le couple a 3 enfants, dont François (1671) et Pierre (1672).

<sup>18</sup> . Bernard APPY : Isaac MAGNAN est marié à Catherine HONORAT ; le couple a 2 enfants : Marie (1670) et Marguerite (1673).

<sup>19</sup> . Il s'agit probablement du village d'Eurre, près de Crest (Drôme).

Bernard APPY : Louis CHAPUIS est marié à Marie ESPARIAT ; le couple a 8 enfants : Jean (1670), Catherine, Isaac (1673), François (1675), Marc (1678), Élisabeth (1681), Jean (1683) et Jeanne (1684).

<sup>20</sup> . Bernard APPY : Jeanne de LA COUR est mariée à Joseph VINATIER ; le couple a un enfant : Philippe (qui s'est marié en 1674).

<sup>21</sup> . Bernard APPY : Jacques MONESTIER est marié à Louise RAMASSE ; les deux enfants sont probablement ceux de leur fils Paul (mort en 1684) : Louise (1682) et Marthe (1684).

<sup>22</sup> . Montdardier, près du Vigan (Gard).

Bernard APPY : Guillaume MARTIAL est marié à Jeanne AGUITTON.

<sup>23</sup> . Bernard APPY : Vincent de SERRES est marié Dorothée MOZE ; le couple a 3 enfants : Henri (1672), Françoise (1678) et Bénigne (1679).

<sup>24</sup> . Tarn.

<sup>25</sup> . Bernard APPY : Pierre MATTE a épousé à Velaux, le 4 juin 1673, Isabeau FARGEON (de Marseille) ; le couple a eu 4 enfants : Violan (1674), Pierre (1676), Isabeau (1678) et Françoise (1679).

- Jean Piq, marchand miletier, de Veine <sup>26</sup> en Dauphiné, sa femme, quatre enfants, une servante.  
7 pers.
- Jean Surdel, mercier, du lieu de Pourrières <sup>27</sup> en Dauphiné, sa femme et ses deux fils.  
4 pers.
- Pierre Derrez, marchand magasinier du lieu de Lanson <sup>28</sup>, sa femme, un enfant, deux frères, deux sœurs, un garçon de contouar et une servante.  
9 pers.
- Antoine Blanchard <sup>29</sup>, marchand de la ville d'Aix, un enfant et une filhe vefve qu'a deux filles.  
5 pers.
- Marie Gardiolle, femme de François Mègi, tailleur d'habits du lieu de Joucas <sup>30</sup>, absent, ayant trois enfants en cette ville.  
5 pers.

### **Estrangers**

- Nicollas du Guisnot, horlogeur, de Leyde en Hollande.  
1 pers.
- Robert Lang, marchand anglois, a trois domestiques.  
4 pers.
- Tobie Solicoffre [Zollikoffer], marchand, de Saint-Gall en Suisse, a trois enfants, sa femme et deux domestiques.  
7 pers.
- Artier Martin et Jean Goodvyn, marchands anglois.  
2 pers.
- Jacques Muler <sup>31</sup>, du lieu d'Apecir [Appenzel] en Suisse, tient chambre garnie, a sa femme, un enfant et une servante.  
4 pers.
- Charles Gilly, marchand d'Ambstredam, a sa femme, quatre enfants, trois catholiques.  
3 pers.
- Saint-Michel Hust <sup>32</sup>, sa femme, trois enfants et une servante, de Holande.  
6 pers.
- Reyne Barne, Holandois, a sa femme, son fils marié qui a huit enfans, une servante, possède une propriété à N.-D. de la Garde, une maison à Saint-Jean, une autre propriété à Séon <sup>33</sup> sur le rivage de la mer, acquise du S<sup>r</sup> de Roquefort.  
12 pers.

---

<sup>26</sup> . Veynes, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes).

Bernard APPY : Ésaïe PIC (marchand de miroirs) est marié à Jeanne RIOMAL ; le couple a eu 4 enfants : Madeleine (1673), François (1674), Mathieu (1675) et Ésaïe (1677).

<sup>27</sup> . Dans la paroisse d'Usseaux, vallée du Cluson, à quelques kilomètres en amont de Fenestrelle.

<sup>28</sup> . Lançon, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Bernard APPY : Pierre DERRÈS a épousé à Velaux, le 16 février 1683, Marie CAVAILLON (d'Eyguières) ; le couple a eu 1 enfant : Jean (1684).

<sup>29</sup> . Bernard APPY : Antoine BLANCHARD, marié à Hélène JOCA ; leur fille : Anne BLANCHARD qui a épousé à Velaux, le 9 avril 1674, Samuel GOUIRAND (de La Motte d'Aigues), leur fils : Antoine (1679).

<sup>30</sup> . Jouques (?), arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Bernard APPY : Marie GARDIOL, marié à François MÈGE (de Joucas – Vaucluse) ; les 3 enfants qui vivent à Marseille sont Jean, Madeleine et Anne.

<sup>31</sup> . Bernard APPY : Jacques MULLER, dit "Le Suisse", marié à Anne MAGNAN ; le couple a un enfant : Jean (1672).

<sup>32</sup> . Bernard APPY : Michel HEUSCH, mari de Marie d'ESTIENNE de CHAUSSEGROS qui figure plus haut parmi les sujets du roi.

<sup>33</sup> . Dans la banlieue de Marseille, au nord ; on retrouve aujourd'hui le nom dans celui des quartiers Séon-Saint-André et Séon-Saint-Henri.

Bernard APPY : Reinner BARNE est marié à Catherine ROUX ; leur fils est Martin BARNE, marié à Thérèse ROMIEU, qui ont 7 enfants : François, Thérèse (1671), Madeleine (1672), Reine (1674), Anne (1675), Dorothee (1678) et Anne Elisabeth (1681).

- Jacques Miguenaud, orlogeur de Genève, garçon.

1 pers.

- Henry Estin, marchand anglais.

1 pers.

- Catherine de Lorme <sup>34</sup>, femme de George Vedenant, raffineur de sucre, de la ville d'Ambourg en Hollande, son mari absent, ayant deux enfans en cette ville.

4 pers.

- George Solicoffre <sup>35</sup>, marchand, de la ville de Saint-Gall en Suisse, sa femme, deux enfans, un frère et deux servantes.

7 pers.

- Barthélemy Solicoffre <sup>36</sup>, marchand de la ville de Saint-Gall en Suisse, sa femme, un enfant, un frère et une servante.

5 pers.

- Jean-Corad Solicoffre <sup>37</sup>, marchand, de Saint-Gall en Suisse, sa femme, quatre enfans et une servante.

7 pers.

- Rémy Dantoine Locher, marchand de la ville de Saint-Gall en Suisse.

1 pers.

Le nombre des protestants, sujets du roi et étrangers, fourni par ces déclarations est de 190 (130 français, 60 étrangers) <sup>38</sup>. Mais, comme nous le verrons, ce dénombrement est incomplet et nous trouverons plus loin la mention d'autres familles protestantes, qui, nous ignorons pour quelle raison, ne sont pas portées sur le document que nous venons de reproduire.

Les formalités prescrites par l'ordonnance du 4 août, les édits multipliés contre les protestants, tout faisait présager des mesures encore plus rigoureuses que celles dont les adeptes de la R.P.R. avaient été jusque-là victimes. Aussi, dans le courant de septembre et au début d'octobre, un certain nombre de religionnaires quittèrent-ils Marseille ou prirent leurs dispositions pour le faire. L'intendant Morant s'en émut et adressa aux échevins la lettre suivante :

*Messieurs,*

*Ayant été informé qu'un grand nombre de religionnaires sujets de S.M., au préjudice de ses édits et déclarations qui leur deffendent de sortir du royaume à peine des gallères, ne laissent pas que de passer dans les pays étrangers, s'embarquant pour cet effest dans les villes et lieux maritimes de celle province, je vous fais cette despesche pour vous dire, que de concert avec le lieutenant de l'amirauté de vostre ville, vous fassiez observer ceux qui pourraient y rester après que les expéditions nécessaires pour leur embarquement leur auront été refusées et que vous leur enjoigniez mesme d'en sortir en cas que vous connoissiez qu'ils n'y séjournent que dans l'attente d'une occasion favorable pour s'embarquer.*

*Je suis, messieurs, vostre très humble et très affectionné serviteur,  
Morant.*

<sup>34</sup> . Bernard APPY : Catherine DELORME a épousé à Velaux, le 5 février 1679, Georges Samuel WEDENHOFF (originaire de Hambourg, en Allemagne) ; le couple a eu 4 enfans : Bénigne (1680), Marie (1681), Georges (1682) et Jeanne (1684).

<sup>35</sup> . Bernard APPY : Georges SOLLICOFFRE, marié à Madeleine Élisabeth CUNZ ; le couple a 3 enfans : Gaspard (1674), Georges (1680) et Bénigne (1683).

<sup>36</sup> . Bernard APPY : Barthélemy SOLLICOFFRE a épousé à Velaux, le 5 février 1679, Barbara SOLLICOFFRE (originaire de St-Gall) ; le couple a eu 3 enfans : Bénigne (1680), Élisabeth (1681) et Élisabeth (1684).

<sup>37</sup> . Bernard APPY : Jean Conrad SOLLICOFFRE, marié à Marie FRANC.

<sup>38</sup> . Défalcation faite de la famille Hust, dont les membres sont portés à la fois parmi les sujets du roi et parmi les étrangers.



À Marseille, le 8 octobre 1685.

C'est en exécution de cette lettre que, le 13 octobre, une descente de police eut lieu à Mazargues, à quelques kilomètres au sud de Marseille, non loin des îles qui pouvaient fournir un endroit particulièrement propice à un embarquement. M<sup>e</sup> Vincent Thoron, « *garde du roy en la prévosté servant près M<sup>gr</sup> l'intendant de justice* », avec sept hommes, se rendit dans la susdite localité « *pour faire recherche de plusieurs religionnaires qu'on avoit eu avis s'y estre cachez pour s'embarquer*<sup>39</sup> ».

Nous ignorons si cette étroite surveillance empêcha absolument toute fuite des protestants. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, malgré les édits, malgré toutes les vexations, ceux qui restèrent, à deux ou trois exceptions près<sup>40</sup>, conservèrent leur foi.

Cependant le roi avait signé l'édit de Révocation et, le 30 octobre, une ordonnance du comte de Grignan en ordonnait l'exécution. Pour hâter l'œuvre de conversion, une compagnie de dragons de 60 hommes fut dirigée sur Marseille où elle arriva le lendemain de la Toussaint, le 2 novembre, un dimanche.

Grâce aux documents conservés nous pouvons voir comment furent répartis les garnisaires. Le 3 novembre, Jean et Jacques Peitieu, Pierre Peitieu, leur père, Abraham Olier, Jean Surdel, Pierre Pouchot, Jérémie Baguet, Louis Chapus, Pierre Calix, Paul Calix, Izaac Magnan, Jacques Portal et Pierre Fabry reçurent chacun quatre dragons ; les frères Henry et Samuel Chabrol en eurent six ; Jean Muler, la dame Claire Giraud, veuve de George Ferrat, Étienne Ginoux, n'en eurent que deux. Le capitaine ainsi qu'un maréchal des logis furent placés chez Jean Muler ; outre ses quatre dragons, Louis Chapus eut un lieutenant. — Les effets des logements ne tardèrent pas à se faire sentir. La plupart des protestants dont nous venons de citer les noms se convertirent ou exhibèrent des billets de conversion antérieure. Le 4 novembre, les dragons disponibles furent affectés à de nouvelles destinations. Les dragons logés chez Jean et Jacques Peitieu furent envoyés à l'hôtellerie du Levrier, aux dépens de la femme du sieur Hust, Marie d'Estienne de Chaussegros<sup>41</sup> ; ceux de Pierre Peitieu allèrent « *chez Jean Denty, chapellier proche la Poissonnerie neuve* ». Les dragons logés chez Abraham Olier ne trouvèrent pas leur hôte<sup>42</sup> ; hébergés le 3 novembre à l'hôtellerie du Lévrier, ils furent envoyés le lendemain « *chez Denis Charde, chapelier, maison de Barthélémy Amalric, chapellier* », et le surlendemain, probablement, « *chez le sieur Estienne Matte, au Pavé-d'Amour, maison de sieur Bazan* », et s'il n'y avait personne, ils iraient au « *logis des Deux Indes* ». Des quatre dragons logés chez Pierre Pouchot, deux furent placés chez Pierre Jussy, « *passamentier, demeurant à Nostre-Dame de Laurette* », et les deux autres chez « *dame Marie Gardiolle, femme de François Mégi, tailleur d'habits, demeurant au Cours proche les Récollez, maison du sieur Camoin* ». Ceux de Louis Chapus furent envoyés chez « *Catherine de Lorme, femme de Georges Vedenant, raffineur de sucre, au-devant le petit Jeu de Paume* » ; Catherine de Lorme étant absente, ils allèrent chez Henry Colomb. Les dragons logés chez Pierre Calix<sup>43</sup> passèrent

<sup>39</sup> . Par mandat du 8 janvier suivant, il reçut 18 livres pour lui et pour ses hommes (Archives municipales, *Comptes trésoraires 1685-1686, au Chapitre de dépenses faites pour les huguenots suivant l'ordre de M<sup>gr</sup> le comte de Grignan*).

<sup>40</sup> . Par exemple, la famille de Pierre Bicay, qui abjura le 19 octobre, et celle de Pierre Derres, le 31.

<sup>41</sup> . « *Les quatre dragons logés chez Jean et Jacques Peitieu en sortiront pour aller loger au logis du Lévrier, aux despans de dame Marie d'Estienne de Chaussegros, femme du sieur Hust, sur le Cours. À Marseille, ce 4 novembre 1685. Paulle, eschevin.* »

<sup>42</sup> . « *Les quatre dragons logés chez Abram Olier, dans la maison de M<sup>e</sup> Gautier, à la Loge, n'ayant pas trouvé ledit Olier qui n'est plus chez ledit sieur Gautier, iront loger pour ce soir au logis du Lévrier, derrière le Cours et demain nous leur donnerons leur bilhette pour loger ailleurs. À Marseille, le 3 novembre 1685. Charpuis, eschevin.* »

<sup>43</sup> . Pierre Calix avait abjuré, comme il appert de la déclaration suivante : « *Du 4 novembre 1685. De l'ordre de Monseigneur l'intendant de justice, est compareu dans ma maison d'habitation sur les 11 heures du matin, Pierre Callix, aagé de 51 année[s], pescheur, demurant au cartier St-Jean; dict avoir fait adjuration (sic), ayant logé chez luy 4 dragons, léquel[s] ayant prins retrette dans sa maison avec le logement de ses che-*

chez David Roux, puis chez Isaïe Picq, où ils en trouvèrent quatre autres qui, n'ayant pas rencontré Pierre Fabry, avaient été logés d'abord chez André Eiraud, « *chapellier à l'agrandissement, maison de Jean-Baptiste Arguin* ». Isaïe Picq personnellement avait abjuré ; mais il s'agissait de forcer sa nombreuse famille à suivre son exemple. Les dragons mis chez Paul Calix, frère de Pierre, ne couchèrent pas dans sa maison <sup>44</sup> ; ils furent envoyés chez Isaac Olier, « *marchand proche les Récolletz, maison d'Estienne Besson* », puis, le 4 novembre, chez Pierre Matte <sup>45</sup>. Isaac Magnan vit les siens placés chez « *Mathieu Allègre, cordonnier, demeurant à la maison de Jean Calix, son beau-père, delà le quay [Rive-Neuve].* » Quant à Estienne Ginoux, il fut déchargé par ordre de l'Intendant, de ses garnisaires qui allèrent d'abord loger à l'hôtellerie de la Pomme <sup>46</sup>, puis chez « *Mademoiselle Derre, vevfe de Paul Monestier, demeurant au Cours, maison du sieur Courrias* ». Il semble bien que ni Surdel, ni Jacques Portal n'aient été chez eux et ce sont sans doute les dragons qui leur avaient été assignés qui furent logés au *Cheval Rouge* et aux *Deux Pommes* <sup>47</sup>. Les logements de dragons ne se prolongèrent pas au-delà de trois ou quatre jours. L'œuvre de conversion était à peu près achevée. C'est en tout cas le 8 novembre que furent réglées les dépenses occasionnées à la ville par les dragonnades.

Sur la façon dont les dragons vécurent aux dépens de ceux chez qui ils furent logés, deux documents permettent de s'en rendre compte. Voici d'abord le :

---

*vaulx, luy ayant fourny tout ce que luy [a] esté nécessaire tant à eulx qu'à ses chevaux, luy auroit donné en argent seize livres ; et plus n'a dict et s'est sousigné. Pierre Calis. »*

<sup>44</sup> . « *Ledict jour et sur la mesme heure [que ci-dessus] est compareu dans ma dite maison Pol Callis, dudict cartier, aussy pescheur, frère dudict Pierre, aagé de 42 ans, dict avoir fait adjuration (sic), ayant logé chez luy dans sa maison 4 dragons, n'ayant pas couché dans icelle, mais bien fourny 3 livres 16 soulz pour du foin et desjuné dans sa maison, lui ayant donné en argent 48 livres ; et plus n'a dict et s'est sousigné. Paul Calis. »*

<sup>45</sup> . « *Corps de ville [un des quatre quartiers de Marseille, section de l'Hôtel de Ville et de l'Hôpital], — Les quatre dragons logés chez Izac Olier iront loger à la maison de sieur Pierre Matte, marchand au bout de la rue du sieur de St-Victoret et s'il n'y a personne, iront au logis de la Pomme, aux despans dudict sieur Matte. Ce 4 novembre 1685. Paille, eschevin. »* Le sieur Matte devait être absent, car nous lisons au-dessous sur ce billet de logement : « *Nous sertiffions avoir despensé la somme de 8 livres pour nostre bouche, pour les chevaux la somme de 18 livres. Les dragon (sic) envolez de la par (sic) de Mons. le consul à la dit Pomme d'or, chez Pi-quet. »* Au dos : « *Monte, le bilé : 26 livres. »*

<sup>46</sup> . « *Blancarie [autre quartier de Marseille, section du Sud-Est]. — Estienne Ginoux et Claude son filz demeurant proche le grand Puitz, maison de... Bouyct [les mots soulignés sont rayés] logera deux dragons et un garde de monseigneur le comte de Grignan. À Marseille, ce 3 novembre 1685. M. Baulme, eschevin. »* Au-dessous : « *S' Silvy, hoste de la Pomme, logués deux dragons et demain mattin on livrera un autre billet qui payera suivant l'ordre de Sa Majesté au loueur. M. Baulme, eschevin. »* Le garde du comte de Grignan fut logé au *Cheval Rouge*.

<sup>47</sup> . « *Hoste des Deux-Pommes, logés quatre dragons et nous vous ferons payer leur dépanse. À Marseille, le 3 novembre 1685. Paille [échevin]. — Entrée et sortie : 12 livres ».*

« *Messieurs les eschevins feront donner 12 livres au porteur de ce billet d'ordre de M. l'intendant. Ce 4 novembre 1685. C. Rosset. »* — « *M. Bourdon, hoste du Cheval Rouge, logés quatre dragons et nous vous ferons payer leur dépanse. À Marseille, le 3 novembre 1685. Paille.*

*4 panalz d'avoine*

*4 livres 16 sous*

*1 quintal de foin*

*2 livres 10 sous*

*Leur place, à 2 livres chascun, pour deux jours.*

*8 livres*

---

*15 livres 6 sous.*

*Jean Bourbon, hoste du Cheval Rouge, pour le garde de M. de Grignan*

*1 livre 12 sous.*

---

*16 livres 18 sous.*

*Fait bilhet, le 8 novembre 1685. »*

Voici un dernier billet, présenté par l'hôtelier du Cheval Rouge, et qui se réfère peut-être à la dépense précédente : « *De la par (sic) de mesieurs les consulle, icy laugé 4 messieurs dragons, ont diney et soupé, et 4 chevaux.*

*Bourbon.*

*À messieurs les échevins pour 4 dragons entrés et sortis : 8 livres.*

*Morant.*

*Payé par M<sup>e</sup> Borelly, eschevin ».*

*Rolle de ce que le sieur Isac Magnan a donné aux dragons qui estoient logés chef luy.*

*Premièrement.*

<i>Donné en argent comptant</i>	<i>29 livres 10 sous</i>
<i>- une chemise, évaluée</i>	<i>6 livres</i>
<i>- la nourriture de quatre chevaux qui estoient au logis de la Pomme, au Cours.</i>	<i>14 livres</i>

<i>Monte</i>	<i>49 livres 10 sous</i>
--------------	--------------------------

*(D'une autre écriture).*

<i>Avoir receu de Monsieur le commendant des dragons</i>	<i>14 livres</i>
--	------------------

<i>Reste</i>	<i>35 livres 10 sous</i>
--------------	--------------------------

L'autre document est plus suggestif encore : c'est un certificat des déprédations commises par les dragons.

*« Jean-Pierre Vallerian et Joseph Brémond, voisins de Clère Giraude, veufve à feu George Ferrat, âgée d'environ 62 ans, laquelle a fait son abjuration comme appert par son certificat conterrollé, lesquels susdits disent avoir veu vendre les meubles de ladite Giraude à fort vil prix et que mesme ils ont veu briser portes et fenestres ; et pour la vérité de leur dire, ils se sont soubsignés. À la maison du sieur Moustiès, capitaine de Cavaillon <sup>48</sup>. Ce 4 novembre 1685.*

*Signé : J.-P. Vallerian. J. Bermond (sic). »*

L'efficacité des dragonnades, à Marseille comme ailleurs, fut terrible. Une pièce catholique le constate en ces termes : *« Le 2<sup>nd</sup> novembre 1685, jour du saint dimanche, est arrivé en cette ville cent cavaliers, dits dragons, avec les noms des huguenots habitant cette ville, allant à cheval à chaque maison desdits huguenots lui dire de la part du roi si veulent obéir à l'arrêt du roi ou aller dès à présent en galères et leurs femmes à l'Amérique. Pour lors, voyant la résolution du roi, crient tout haute voix : "Vive le roi et sa sainte loi catholique, apostolique et romaine, que nous croyons tous et obéirons à ses commandemens". Donc, MM. les vicaires, chacun à sa paroisse les ont reçus comme enfants de l'Église et renoncé à Calvin et à Luther. M. le grand vicaire les obligea d'assister tous les dimanches au prône, chacun à sa paroisse, et les vicaires, avant de commencer le prône, les appela chacun par son nom et eux de répondre tout haute voix : "Monsieur, suis ici !" <sup>49</sup> »*

Plus intéressante que ce chant de triomphe catholique est la liste des protestants convertis à l'occasion de la Révocation et des dragonnades. Celle liste nous est parvenue en double exemplaire. L'un, intitulé : *Estat des personnes de la R.P.R. de l'un et de l'autre sexe quy ont abjuré à Marseille le 2, 3, et 4 novembre 1685*, est une simple et sèche énumération de noms. Il semble avoir été établi d'après un autre exemplaire plus détaillé, le *Catalogue des noms et surnoms de ceux de la religion prétendue réformée qui nous a apareu de son abjuration*. Rédigé au fur et à mesure que se présentaient les déclarations d'abjuration, ce catalogue renferme un certain nombre de renseignements précieux. C'est pourquoi nous avons jugé bon de le reproduire intégralement.

<sup>48</sup> . Nom d'un des quatre quartiers de Marseille, section du Nord, de la Porte d'Aix à la Major.

<sup>49</sup> . *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, XXVIII, p. 143. — E. Arnaud, *op. cit.*, I, p. 479-480.

*Catalogue des noms et surnoms de ceux de la religion prétendue réformée qui nous a  
apareu de son abjuration.*

*Le 3 novembre.*

- *Jean et Pierre de Soulage, père et fils, faiseur de cristal de tartre, demeurant à la rue dite de la Vieille Monnoye, natif de Montpellier, ayant 6 ans passés de résidence en cette ville, ont fait leur abjuration dans la chapelle de l'évesché le jour d'hier 2<sup>e</sup> du courant.*
- *Antoine Paulin, Marguerite Plauchude, sa femme, Magdeleine, Joseph et Pierre Paulins, leurs enfants, tous natif (sic) de Marseille, ors de la femme qui est de Grasse, demeurant à la rue des Trois Moulins-à-vent <sup>50</sup>, au-dessus des Accoules, de vacation maistre filleur à soye, a fait son abjuration, comme dessus ledit jour.*
- *M<sup>e</sup> Vincens Serre, marchand de cette ville, originaire de la ville de Lion, a abjuré le jour d'hier à l'esglise Saint-Martin, apert du certificat.*
- *Jeanne de la Cour, de Forcalquier, résidant en cette ville depuis 50 années, âgée d'environ 65 ans, veuve de Joseph Vinatier, a abjuré dans l'esglise des Accoules le 1<sup>er</sup> de ce mois, suivant le certificat de messire Rippert, chanoine. Elle demeure à la rue de Négreaux <sup>51</sup>.*
- *Honorée Masse, veuve de Nicolas Lamy, aagée d'environ 70 ans, native de Romoule <sup>52</sup>, habitante en celle ville depuis son bas-aage, demurant à la rue dernier [derrière] Saint-Sauveur <sup>53</sup>, a abjuré le jour de la Toussaint dernier, suivant le certificat de messire Jean-Baptiste Rippert, prestre et chanoine de l'esglise des Accoules.*
- *S<sup>r</sup> Pierre Derrez, marchand résidant en cette ville, natif de Lanson, demeurant au Cours, vis-à-vis la Méduse, a abjuré le dernier octobre dernier, suivant le certificat de mess. Barnier, pr<sup>tre</sup> et chanoine à Saint-Martin, signé de M<sup>e</sup> Sossin, notaire.*
- *Pierre Bicays, sculpteur de cette ville, demurant dernier le collège <sup>54</sup>, a abjuré le 19 octobre dernier, suivant que nous a apareu du certificat de messire Eslay, chanoine de l'esglise des Accoules.*
- *Mons<sup>r</sup> François Murat, marchand, natif de Montpellier, habitant en cette ville depuis six ou sept ans, demurant proche M<sup>r</sup> Remusat, rue de la Mure, a fait son abjuration comme nous a apareu par le certificat de Messire Roux, pr<sup>tre</sup> et prévost de l'esglise Saint-Martin, le jour d'hier, 2<sup>e</sup> du courant.*
- *M<sup>r</sup> Audibert Sabatier, originaire de Montpellier, marchand, habitant en cette ville depuis longtemps, demurant en la rue de la Croix-d'Or, a fait son abjuration comme nous a apareu par le certificat de messire Roux, pr<sup>tre</sup> et prévost de l'esglise Saint-Martin, le jour d'hier.*
- *Pierre Girard, cordonnier et soldat sur la galère royale, originaire de Mens <sup>55</sup> en Dauphiné, habitant en cette ville depuis dix ans, demurant à la Bourgade Saint-Lazare <sup>56</sup>, a fait son abjuration suivant qui nous a apareu par le certificat que en a fait messire Estais, pr<sup>tre</sup> et chanoine de l'esglise des Accoules le jour d'hier.*
- *M. David le Beson, fils de Jean, marchand de la ville de Castre en Languedoc, diocèse de Lavor, aagé de 27 ans, habitant en cette ville depuis huit ans ou environ, demurant à la rue Sainte-Anne, a fait son abjuration, suivant le certificat signé de messire Tardivi, viccaire de l'église des Accoules, ce jourd'huy.*
- *Charles Évesque, maistre chapellier, natif de Serre en Dauphiné <sup>57</sup>, diossèse de Gap, et Diane Laven, de cette ville, sa femme, demurant en ceste ville depuis 4 ans, rue dite la place de Jean Guin, ont fait leur abjuration par devant le R. Père Jarcelat, supérieur des Jésuites Sainte-Croix, apert de son certificat du jourd'huy.*

<sup>50</sup> . Aujourd'hui rue des Moulins.

<sup>51</sup> . Aujourd'hui rue Négrel.

<sup>52</sup> . Roumoules, près de Riez, arrondissement de Digne (Basses-Alpes).

<sup>53</sup> . L'abbaye de Saint-Sauveur était située au midi de la place de Lenche, nommée jadis place Saint-Sauveur.

<sup>54</sup> . Le collège se trouvait à la rue de l'Oratoire, disparue à la suite de l'ouverture de la rue de la République.

<sup>55</sup> . Mens, arrondissement de Grenoble (Isère).

<sup>56</sup> . Le faubourg Saint-Lazare.

<sup>57</sup> . Serres, canton de l'arrondissement de Gap (Hautes-Alpes).

- Samson de Jullien, du lieu de Quinson<sup>58</sup>, diocèse de Riez, passamantier de vocation, résidant en cette ville depuis 30 années, aagé de 58 ans, ayant sa femme avec deux filles, lesquelles ledit Jullien mari et père d'icelles dit qu'elles vont à la messe depuis trois ans ou environ et qu'il fera aparoir de leur abjuration par tout le jour, ayant ledit Jullien abjuré l'hérésie de Calvin ainsin qu'il nous a apareu du certificat signé de mess. Tardivi, pr<sup>tre</sup> et vicaire de l'église des Acoules ce jourd'huy, demurant à la place de Lenche, à la maison du sieur Peloquin.

- Baltezard Denti, chapelier, de Serre en Dauphiné, et Marguerite Dauphine, sa femme, native de Lourmarin, habitant en cette ville depuis huit ans, demurant proche de la maison vieille des Convalessans à un estage de maison de M<sup>r</sup> Maleval, ont abjuré la religion prétendue pour embrasser la véritable chatolique et romaine, ainsin qui nous a apareu par le certificat que le R. Père Thomas Croset, religieux récolet, lui en a fait et signé ce jourd'huy.

- Antoine Blanchard, facteur jadis du consul des Anglois, de la ville d'Aix, veuf, Isaye Pic, de Veine en Dauphiné, marchant miralier, sur le port, Jean Roux, cordonnier de Cabrières d'Aigues<sup>59</sup>, et André Juge, jeune garçon de Digne, marchant, ont abjuré l'hérésie de la Religion prétendue réformée, ainsin que de ce nous a apareu par le certificat fait et signé par le R. Père Thomas Croset, religieux récolet, du jourd'huy 3<sup>e</sup> novembre.

Dud. jour.

- Magd<sup>e</sup> Sambuc, vefve d'Izaak Espariat, a fait adjuration entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.

Dud. jour.

- S<sup>r</sup> Antoine Gibert, demurant au Cours, a fait son adjuration entre les mains de messire Bonnet, curé de Saint-Martin.

Dud. jour.

- Marc Henry Chabrol, pouttier d'estain, a fait son adjuration entre les mains de M. l'évesque.

Dud. jour.

- Samuel Chabrol, maistre pouttier d'estain, a fait adjuration entre les mains de monseigneur l'évesque.

Du 4<sup>e</sup> novembre 1685.

- Louis Chapus a abjuré entre les mains de M<sup>gr</sup> l'évesque, le 3<sup>e</sup> dud.

- Izaak Magnan, M<sup>e</sup> cordonnier, a abjuré entre les mains de mess. Estays, prebtre chanoine aux Accoules, le 3<sup>e</sup> dud.

- Pierre Magnan, son filz, a abjuré le 3<sup>e</sup> dud. ez mains dud. messire Estais.

- Catherine Honnorat, femme dud. Isac Magnan, Anne et Marie Magnan, ses filles, ont abjuré comme dessus.

- Jean et Jacques Peitieu, frères, enfants de Pierre, ont abjuré entre les mains de Mons. Nogaret, prebtre et viccaire aux Accoules, ce jourd'huy 4 nov. 1685.

- Pierre Dauplane, femme de Denis Paladan, forçat sur la galère "la Favoritte", a abjuré led. jour entre les mains de messire Pascal, curé de Saint-Martin.

- Françoise Paladanne, sa filhe, a abjuré comme dessus.

- Izabeau Ripperte, vefve d'Antoine Nicollas, a abjuré comme dessus.

- Pierre Calix, Anne Suriane, sa femme, Pierre, Robert, Marthe et Françoise Calix, leurs enfans, ont abjuré ledit jour entre les mains de M<sup>r</sup> le chanoine Rippert aux Accoules.

- Barthelémy Dumas et Anne Fabrèse, sa femme, et David Dumas, son fils, ont abjuré entre les mains de messire Pascal, viccaire à Saint-Martin.

- David Couliette, sa femme Louise Mose, Salamon Couliette, son fils, Anne Lautier, nièce de sa femme, et Magd<sup>ne</sup> Eiraude, servante, ont abjuré entre les mains de M<sup>r</sup> Barnier, chanoine à Saint-Martin.

- Dorottée Moze, femme de Vincens de Sère, et Jean Henry de Sère, son fils, ont abjuré entre les mains de M. le chanoine Bertin.

- D<sup>lle</sup> Catherine Gueisarde, femme de S<sup>r</sup> Gibert, a abjuré entre les mains de messire Pascal, viccaire à Saint-Martin.

- Jeanne Sambuque, femme de Henry Chabrol, a abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de

<sup>58</sup> . Quinson, sur le Verdon, arrondissement de Digne (Basses-Alpes).

<sup>59</sup> . Cabrières d'Aigues, au pied du versant méridional du Luberon, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

*Saint-Martin.*

- Anne Juge, femme de Samuel Chabrol, a abjuré comme dessus.
- Paul Calix a abjuré entre les mains de M<sup>gr</sup> l'évesque, le 3<sup>e</sup> dud.
- Louise Robine, femme dud. Calix, a abjuré le 4 dudit entre les mains du S<sup>r</sup> prieur de Saint-Laurans.
- Pierre Boissier et Magd<sup>ne</sup> Marre, sa femme, et Izabeau Boissier, leur filhe, ont abjuré entre les mains de M. Bertin, chanoine des Accoules.
- Jeanne Rouge, femme de Henry Colomb, menuizier, a abjuré le 3<sup>e</sup> dudit, comme dessus.
- Anne Blancharde, vefve de Samuel Goiran, Helleine et Catherine Blancharde, ses filhes, ont abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prieur de Saint-Laurans.
- D<sup>lle</sup> Marg<sup>te</sup> Guiraude, femme du S<sup>r</sup> Audibert Sabattier, a abjuré ès mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.
- D<sup>lle</sup> Marthe Tandon, femme de S<sup>r</sup> François Murat, a abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.
- Gédéon Rivière et Jeanne Valade, sa femme, ont abjuré ez mains de M<sup>e</sup> Bourol, prebtre aumosnier de M<sup>gr</sup> l'évesque.
- Françoise Armande, femme de Pierre Girard, a abjuré ez mains de M<sup>e</sup> Pascal, viccaire à Saint-Martin.
- Anne Derrez, filhe de Jean, a abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin, le 3<sup>e</sup> dudit.
- Magd<sup>ne</sup> Derrez, vefve de Paul Monestier, a abjuré le 3<sup>e</sup> dudit, comme dessus.
- Izabeau Puchode, filhe de Pierre et de Marthe Allègre, a abjuré le 4 dudit, ez mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.
- Pierre Pouchot, merchand, père de ladite Izabeau, a abjuré ez mains de messire Pascal, viccaire à Saint-Martin.
- D<sup>lle</sup> Marie d'Esparia, femme de Louis Chapus, Louise, Izaac et François Chapus, enfans dudit Louis, ont abjuré le 4 dudit, ez mains de messire Barnier, chanoine de Saint-Martin.
- D<sup>lle</sup> Marie Dicher, femme du S<sup>r</sup> Pierre Brousson, a abjuré ez mains de M<sup>r</sup> le prévost de Saint-Martin.
- Izabeau Sunerette, servant chez M<sup>r</sup> Brousson, a abjuré comme dessus.
- Marie Cavailhon, femme de Pierre Derrez, a abjuré ez mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.
- D<sup>lle</sup> Marie de Gamond, femme du S<sup>r</sup> Jean Brousson, a abjuré comme dessus.
- Phélip Brousson, filz de Jean, a abjuré comme dessus.
- D<sup>lle</sup> Catherine Brousson, filhe de Jean, a abjuré comme dessus.
- Anne Palenque, servante du S<sup>r</sup> Jean Brousson, a abjuré comme dessus.
- Catherine Reine, chez ledit S<sup>r</sup> Bousson, a abjuré comme dessus.
- Jean Denty, chapellier, a abjuré entre les mains du Père Croset, religieux Recolet, le 4 dudit.
- Antoine Héraud, chapellier, a abjuré entre les mains de mess. Pascal, viccaire à Saint-Martin, le 3 nov.
- David Roux, crochetteur, a abjuré le jour 3<sup>e</sup> nov. comme dessus.
- Marie Gardiolle, femme de François Mègis, a abjuré le 3 nov. comme dessus.
- Magd<sup>ne</sup> Mègis, femme de Balthezard Girard, a abjuré ledit jour comme dessus.
- Nonney Charatière, femme de David Arman, a fait abjuration ez mains de mess. Pascal, viccaire à Saint-Martin, le 4 nov.
- Pierre Richard a abjuré le 1<sup>er</sup> nov. 1685 ez mains de M. le prévost de Saint-Martin.
- D<sup>lle</sup> Delphine Borrelly, femme dud. Richard et Marg<sup>te</sup>, Daufine et Anne Richard, ses trois filhes, et sa servante, Marg<sup>te</sup>, ont abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prévost.
- S<sup>r</sup> Jérémie Baguet a abjuré entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin, le 4 nov.
- D<sup>lle</sup> Simone Valette, femme de S<sup>r</sup> Claude Baguet, a abjuré le 3 nov. entre les mains dud. S<sup>r</sup> prévost.
- Françoise, Magd<sup>ne</sup>, Anne et Marg<sup>te</sup> de Baguet, Antoine et Jean de Baguet, tous enfans du S<sup>r</sup> Claude, ont abjuré comme dessus.

- Anne Maignan, femme de Jacques Muler, Suisse, a abjuré le 4 nov. entre les mains de M. Bonnet, curé de Saint-Martin.
- Magd<sup>ne</sup> Pellenque, du lieu de Mérindol <sup>60</sup>, servant chez le Suisse, a abjuré comme dessus.
- Isabeau Thomasse, filhe d'Henry, servante à la maison de feu M. Robert Lan, a fait adjuration entre les mains de mess. Tardivy, viccaire aux Accoules.
- Magd<sup>ne</sup> Imberte, femme de David Roux, a fait adjuration entre les mains de mess. Pascal, curé de Saint-Martin.
- Pierre, Izaie et Anne Gibert, enfans d'Antoine et de D<sup>lle</sup> Catherine Caissade, ensemble Catherine Baumette, leur servante, ont fait adjuration entre les mains de mess. Pascal, viccaire à Saint-Martin.
- Jeanne Riomard, femme de Izaie Pic, Pierre et Nicolas Pic, ses enfans, ont fait adjuration entre les mains du S<sup>r</sup> prévost de Saint-Martin.
- Clère Giraude, vefve de George Ferrat, a fait adjuration entre les mains de mess. Tardivy, viccaire aux Accoules.
- Pierre Jussy, passamantier, a abjuré entre les mains de mess. Fabry, bénéficiere de la cathédrale, le 3 nov.
- Marg<sup>te</sup> Péraude, sa femme, a aussi abjuré le 4<sup>e</sup> dud. entre les mains de mess. Laurens, curé de la Majou [la Major].
- Jean Félician, filz d'autre Jean, a abjuré entre les mains de mess. Pascal, curé de Saint-Martin, le 3<sup>e</sup> nov.
- Lédie Félie, du lieu de Saleou, en Dauphiné <sup>61</sup>, demeurant en service chez M. Giraud, au coing de Reboul, a fait adjuration entre les mains de mess. Nogaret, viccaire aux Accoules, le 6 du présent mois.
- Olimpe Félix, vefve de François Rey, rézidante à Manosque <sup>62</sup>, et présentement en cette ville, puis deux mois, et Dominique Rey, son fils, ont abjuré le 9 nov. entre les mains de M. Rippert, chanoine aux Accoules.
- S<sup>r</sup> Jean Brousson, merchand banquier, natif de la ville de Nismes, rézidant en cette ville, a fait son abjuration le 9 nov. 1685 entre les mains de Monsg<sup>r</sup> l'évesque nommé.
- Pierre Fabry, du lieu de La Coste <sup>63</sup>, a abjuré entre les mains de mess. Pascal, viccaire à Saint-Martin, le 10 nov. 1685.
- Pierre Surdel, mercier, du lieu de Pourrières, hameau de la paroisse d'Usseaux, en Valcluse, dans le Briançonnais, a abjuré avec sa femme, Jean et Pierre Surdels, ses enfans ez mains de son curé, le 24 sept. 1685.
- S<sup>r</sup> Pierre Brousson, merchand de la ville de Nismes, rézidant en cette ville depuis plus de vingt années, a fait son abjuration ez mains de M<sup>gr</sup> l'évesque nommé, le 2 nov. 1685 <sup>64</sup>.

Les six derniers noms manquent dans l'*Estat des personnes* ; en revanche, l'*Estat* en porte quatre qui ne figurent pas dans le *Catalogue* : ce sont ceux de Catherine Reyne, André Bertin, Pierre Lyon et Marie-Magdeleine Manziny. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur ces quatre personnages <sup>65</sup>.

Tous les protestants ne se convertirent pas sous le coup des dragonnades. Nous possédons, dressé après le 10 novembre 1685 et avant le début de janvier 1686, un *Roolle*

<sup>60</sup> . Mérindol, sur la Durance, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

<sup>61</sup> . Peut-être Saou, près de Crest (Drôme).

<sup>62</sup> . Arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

<sup>63</sup> . La Côte-Saint-André, arrondissement de Vienne (Isère).

Bernard APPY : Sachant qu'il est originaire du Languedoc, il s'agit plutôt de Lacoste, arrondissement de Lodève (Hérault).

<sup>64</sup> . Voy. sur Pierre et Jean Brousson, N. Weiss, *La sortie de France, pour cause de religion, de Daniel Brousson et de sa famille* (Fischbacher, 1885), p. 33, où l'on saisit, sur le vif, la terreur dans laquelle vivaient ces malheureux. Ils refusèrent, en effet, d'aider leur neveu à s'évader, et l'obligèrent à retourner à Montpellier.

<sup>65</sup> . Bernard APPY : Catherine REY est né vers 1654 à St-Martin de La Brasque ; elle a épousé à Lourmarin, le 13 novembre 1678, André BERTIN. – André BERTIN est né vers 1652 à Lourmarin. – Pierre LION est né vers 1672 à Lourmarin. – Marie Madeleine MANZONI, originaire de Florence (Italie) et qui semble avoir été aveugle, a épousé à Velaux, le 14 avril 1681, Carlo GILLES, un marchand de Marseille, originaire d'Amsterdam (Hollande).

*des hérétiques résidant à Marseille qui n'ont pas encore adjuré* (sic) <sup>66</sup>. Voici ceux qu'il mentionne :

- *Jacques Muler, dit "le Suisse".*
- *Les trois enfans de Magdeleine Sambuc, vefve de Izac Esparia, demeurant au Cours.*
- *Charles Gilly, sa femme et quatre enfans.*
- *Dame Marie d'Estienne de Chaussegros, de Nismes, femme du S<sup>r</sup> Hust, ses trois enfans et sa servante.*
- *Reine, Martin Barnes, père et filz, leurs femmes et huit enfans.*
- *Pierre Matte, sa femme, un enfant, deux servantes et un homme de contoïr.*
- *Estienne Matte, sa femme, un enfant, un garçon de contoïr et une servante.*
- *La femme de Pierre Pouchot.*

Parmi ces hérétiques, il n'y a que les trois enfans de Magdeleine Sambuc dont nous sachions, avec certitude, qu'ils se convertirent avant le début de janvier 1686. Sur les autres, nous n'avons pas de renseignements positifs. Quelques-uns quittèrent Marseille pour se réfugier dans d'autres villes de la région : c'est ainsi par exemple que la veuve du S<sup>r</sup> Hust se rendit à Nîmes <sup>67</sup>.

Cet exemple paraît avoir été suivi par beaucoup d'autres qui, ayant abjuré par contrainte, se hâtèrent, dès le moment propice, de s'enfuir et, quelques-uns même, de gagner les frontières du royaume. Le mouvement était du reste général : dans toute la France le grand exode commençait. Comme partout ailleurs, ordre fut donné aux autorités locales de veiller. Au début de janvier 1686, il fut prescrit à « *Messieurs les eschevins de Marseille* » de s'attacher « avec toute l'exactitude et la diligence possible à dresser un *Estat* contenant :

*Les noms et qualitez de ceux de la R.P.R. dans l'estendue de leur viguerie qui s'en sont retirez depuis le commencement de cette année pour sortir du royaume et qui n'y seront point retournez incessamment. Depuis quand ils sont absents, quels biens ils ont laissez soit en meubles ou immeubles, la nature de ces biens, ce qu'ils peuvent valoir par estimation et si quelques-uns n'ont point esté usurpez depuis leur fuite, vendus ou mis à couvert depuis le commencement de la présente année.*

Conformément à cette prescription, une enquête fut ouverte, dans les premiers jours de janvier 1686. On dressa, par quartier, une liste des protestants avec leur état de famille et de situation : on vérifia s'ils avaient ou non changé de domicile, s'ils avaient quitté Marseille et, dans ce dernier cas, quelle direction ils avaient prise. Nous avons une sorte de procès-verbal de cette enquête : en regard de chaque nom, soit sur une feuille à part, soit sur la même feuille, mais d'une autre main et d'une encre plus pâle, sont mentionnés les renseignements de police recueillis. Nous reproduisons cette dernière liste qui précise les deux précédentes et les complète sur plusieurs points, car elle nous fournit quelques nouveaux noms de religionnaires que nous n'avions pas jusqu'ici rencontrés.

---

<sup>66</sup> . [Bernard APPY](#) : Archives Communales Marseille - GGL 134.

<sup>67</sup> . [Bernard APPY](#) : Les documents indiquent que Marie d'ESTIENNE de CHAUSSEGROS est la femme de Michel HEUSCH (et non sa veuve).



### Cavaillon

- Pierre Jussy, passamentier, demeurant à la rue de Nostre-Dame- de-Lorette, a sa femme [sont icy] <sup>68</sup>
- Pierre Michelle, veuve d'Antoine Arnaud de cette ville, demurant au fauxbourg Saint-Lazare, a trois enfans mariés et une fille qui ont aussy des enfans dans la mesme maison, qui est à elle. Absente [depuis le mois de septembre].
- Bartélemy Dumas, gaigne-denier, demurant proche les Grands Carmes, a sa femme et un enfant, ont abjuré. [Le faut envoyer quérir.]
- Pierre Bicay a abjuré avec toute sa famille. [Sa femme, deux garçons et deux filles sont icy.]
- David Romieu, de Roen, faiseur de boîte et estuy de monstre d'horloge, a sa femme, un enfant et une servante. [Absents.]
- Pierre Dauplane, du Languedoc, femme de Denis Paladan, forçat, a abjuré. [Et sa fille sont icy.]
- Charles Gilly, marchand, a sa femme et quatre enfans, Hollandois, est très pauvre et estranger. [Sont icy, demurant à la rue Nostre-Dame-de-Laurette.]
- Claire Giraud, veuve de George Ferrat, demurant à sa maison proche la Sainte Trinité <sup>69</sup>. [Est d'habitation à la maison de sa belle-sœur, de Giraud.]
- Bartélemy Denti, chapellier, demurant à la rue où estoient jadis les Convalessans <sup>70</sup>, maison du S<sup>r</sup> Malleval, a sa femme et un enfant. [Ont abjuré.]
- Jean Calix le majeure, patron pescheur, résidant présantement à Tollon <sup>71</sup>, à ce qu'il dit, a sa femme et huit enfans.
- Guillaume Marsial, facturier de laine du Languedoc, demurant proche la Font-Neuve, maison du S<sup>r</sup> Arnaud, a sa femme. Sont à Lourmarin [depuis Saint-Michel].
- Izaac Ollier, marchand de Montauban, demurant proche les pères Récolletz, maison d'Estienne Boisson. [Manque depuis trois mois.]
- Mag<sup>ne</sup> Mègi, femme de Baltezard Girard, cardeur de leine, demurant à l'agrandissement, proche M. l'intendant de justice, maison de Gaspard Roux, maçon, a trois enfans. [Est icy avec trois enfans, deux filles et un garçon, très tous petits.]
- Anne Monestrière, femme de André Guiton, marchand demurant à la Font-Neuve, maison de Arnaud, a cinq enfans, son mari absent. [S'est retirée depuis la Saint-Michel, sans sçavoir où ils se sont logés.]
- David Roux, gaigne-denier, du Dauphiné, demurant proche la Poissonnerie Neuve <sup>72</sup>, maison de Jean-Bap<sup>te</sup> Niel, a sa femme et trois enfans. [Est icy avec sa femme, une fille mariée avec André Eiraud, chapellier, et l'autre fille et le garçon, ne sachant où il est allé.]
- Jean Denty, chapelier, demurant proche la Poissonnerie Neuve, maison de Bartélemy Bourgogne, M<sup>e</sup> chapelier. [Est icy.]
- Pierre Girard et Françoise Armande, à la Bourgade, proche Pierre Lombard, maçon, auprès de la Fontaine. [Ayant une fille de trois ans.]
- Jeanne de la Cour, veuve de Joseph Vinat[ier], passamantier, demurant à la maison de la D<sup>lle</sup> de Jacquet, rue des Négreaux. A abjuré. [Est icy.]

### Saint-Jean

- Antoine Blanchard, marchand de la ville d'Aix, demurant à la rue de la descente Saint-Sauveur, a deux enfans. A abjuré.
- Isaac Magnan, M<sup>e</sup> cordonnier, de Grenoble, demurant proche la place de Vivaux, maison du S<sup>r</sup> Jacob, a sa femme et cinq enfans, ont tous abjuré. [Ils sont tous dans la ville.]
- Pierre Calix, patron pescheur, rue tirant à l'église Saint-Laurens, a sa femme et cinq enfans. [Sont tous en ville.]

<sup>68</sup> . Les passages entre crochets représentent les résultats de l'enquête ; ils sont tirés, pour ce quartier de Cavaillon, d'une feuille séparée ; pour les autres quartiers, les renseignements ont été ajoutés sur la liste même, en marge ou en surcharge. — La rue Notre-Dame-de-Lorette est aujourd'hui la rue de Lorette.

<sup>69</sup> . La Sainte-Trinité était située à côté de la Charité, à l'est de la rue des Jardins.

<sup>70</sup> . À la porte d'Aix, près de la rue Bernard-du-Bois.

<sup>71</sup> . Toulon (Var).

<sup>72</sup> . La poissonnerie Saint-Martin, transformée il y a quelques années en église Saint-Martin.

- Paul Calix, pescheur, rue proche l'église Saint-Sauveur, maison de Daillot, a sa femme. [Sont en ville.]
- Reine et Martin Barnes, père et fils, demurant sur le quai du port de boutique et de maison proche celle de M<sup>r</sup> Honoré Gleise ; le père a sa femme, le fils aussy et ledit Martin Barnes a huit enfans tous natifs de celle ville et encore une servante. [Sont tous icy, mais il y est mort un fils oultre-mer. Reine Barnes ce prétand estranger, son fils est natif, est marié à Marseille.]
- Honorée Masse, veuve de Nicolas Amy [alias Lamy], facturier de drap, demurant proche le monastère Saint-Sauveur, maison de S<sup>r</sup> Daillotz. A abjuré. [Veue à sa maison.]
- Pierre Brousson, marchand, rue de la Reinarde, a sa femme, un enfant, son beau-frère et une servante. Ledit Brousson seul a abjuré. [Veue le tout et est né un enfant.]

### Corps de Ville

- Antoine Paulin, mollinier à soye, demurant au-dessus de l'église des Accoules, rue Rompecu <sup>73</sup>, sa femme et quatre enfans. Tous ont abjuré. [Il est icy avec sa femme et trois enfans, le 4<sup>e</sup> étant mort. Il travaille et a ses outils en sa boutique et du travail.]
- Marc Henri et Samuel Chabrols, M<sup>es</sup> pottier d'estein, à la maison du S<sup>r</sup> Marion, proche la Loge <sup>74</sup>, avec leurs femmes. Ont abjuré. [Leur sœur est la D<sup>lle</sup> Isaac. Ilz s'en sont allez la veille de Noël. Boyer, dit "la Grosse-Jambe", s'est saisi de tout l'étain qui étoit demeuré en leur boutique, il reste encore dans le grenier qu'ils avoient quelques meubles, comme outil, moules, etc. Ledit Boyer a la clef d'un salon et de la boutique] <sup>75</sup>.
- Caterine Tordu Bellepine, Charles, Louis et Suzon Tordu Bellepine, frères et sœurs, demurant à la rue Cotellerie, maison de Voisse, tapissier. Absents. [Ses deux sœurs s'en sont allés à la S<sup>t</sup>-Michel dernier avec Pierre et plusieurs autres qui s'enfuirent avec M<sup>e</sup> Maillet.]
- Jédion (Gédéon) Rivière, marchand facturier de drap, de Languedoc, demurant à la rue Droite, maison d'Arbaud, tailleur d'habits, a sa femme et un enfant. A abjuré à Vans <sup>76</sup>, diocèse d'Uzès, le 22 oct. 1685. [Il s'en est allé aux Vans en Languedoc pour affaire de négoce, ses enfans sont audit pais et ne sont jamais venus ici, leur négoce ne se fait pas tout icy et n'y demeurent pas de résidence, ce n'est que lorsque le négoce les y apelle, de sorte qu'on ne peut pas leur donner une demeure stable ni à lui ni à sa femme ; ils portent même leur marché hors de France, comme en Italie.]
- Jacques Ménestrier, cardeur, demurant à la rue de Belle-Taule <sup>77</sup>, maison de Matieu Jourdan, a sa femme et deux enfans. Tous absents. [On dit ici qu'il est allé à Tunis ; sa famille est toute à Lourmarin, où il a du bien ; un de ses enfans est mort il y a six mois, et l'autre il y a longtemps. Il y a quelqu'un qui dit qu'il est à Lucerne et qu'il a ici des marchandises en main de M. Baguet.]
- François Murat, marchand de Montpellier, maison du S<sup>r</sup> François Lagneau, a sa femme, un garçon de contoïr et une servante. Lui a abjuré.
- Jean-Jacques Migenaud, horlogeur de Genève, demurant à la maison de S<sup>r</sup> de Rondolet. A abjuré. [Il est icy ayant une chambre avec ses meubles, à ce qu'on dit, et a ménagé sa conversion avec M. Tardivi, depuis 2 ans en ça.]
- David le Bezon, marchand de Languedoc, à la mesme maison de Rondolet. [Il est icy, mangeant à une des maisons de la rue de la Prison ; il tient la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> chambre, il est visité quelquefois, et il y a des meubles dans ses appartements, à ce qu'on dit.]
- Pierre Matte, marchand de Montpellier, demurant à la maison du S<sup>r</sup> Bérenger, au bout de la rue du S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup>-Victoret, a sa femme, un enfant, deux servantes et un homme de contoïr. [Il n'y a personne chez lui.]

---

<sup>73</sup> . Aujourd'hui rue Beauregard.

<sup>74</sup> . Aujourd'hui la Mairie.

<sup>75</sup> . Les notices sur Antoine Paulin et des frères Chabrols sont barrées dans le texte.

<sup>76</sup> . Les Vans, arrondissement de Largentière (Ardèche).

<sup>77</sup> . La rue Belle-Table a disparu, par suite du percement de la rue de la République.

- *Isaie Pic, marchand miroitier, demurant sur le port, maison du S<sup>r</sup> de St-Mayme, a sa femme, quatre enfants, une servante. [Est ici avec un de ses enfans, sa femme et sa servante, un autre de ses enfans est à Draguignan pour le fait de son négoce ; les autres deux, sçavoir une fille de 13 ans et un garçon de 9 ou 10 ans, sont allés à Orange depuis deux autres mois pour changer d'air, dit-il. Leur boutique est garnie et leur maison meublée.]*

- *Jean Surdel, marchand mercier du Dauphiné, demurant à la maison du S<sup>r</sup> François Beau, proche les 4 coins Saint-Victor, a sa femme et deux frères. [Il est seul, la femme de son frère et son frère s'en sont allés à la Saint-Michel passé, sans meuble et ne tiennent pas leur marché chez eulx ; celluy-là n'est icy que depuis un mois <sup>78</sup>.]*

- *Habram Ollier, marchand de Montauban, demurant proche la Loge, maison de Joseph Gautier. [Il est toujours icy avec un S<sup>r</sup> de Tarde, sans apparence de vouloir sortir.]<sup>79</sup>*

- *Audibert Sabatier, marchand de Montpellier, rue de la Croix d'Or, maison du S<sup>r</sup> Malle-Platte, a sa femme, deux enfans, une nièpce, deux garçons de contoïr et une servante. Ledit Sabatier a abjuré. [Il est ici avec toute sa famille, c'est-à-dire sa femme, un enfant et une servante ; il a arrenté pour 5 années ; il a un enfant de 13 mois, celui de 4 ans ayant été envoyé à Sommières <sup>80</sup> en Languedoc et sa nièpce à Montpellier, les garçons de contoïr s'en sont allés dans le temps des dragons pour aller à Sommières d'où ils sont ; il a ici ses meubles et ses marchandises.]*

- *Pierre Peitieu, marchand mercier, rue de la Croix d'Or, maison du S<sup>r</sup> Fléchon, a sa femme et quatre enfants, est absent ; les deux frères Jean et Jacques Peitieu ont abjuré. [Est le père de Jean et Jacques, le frère est absent, mais il vient de tems en tems pour le négoce, ses enfans en font, ils ont leur chambre avec leur caisse de dentelles dont ils font un assez grand trafic.]*

- *Jean Brousson, sur le port, maison jadis de M. de Foresta, sa femme, quatre enfants, deux garçons et deux filles, une d'icelle mariée avec le S<sup>r</sup> Passebon, logée dans la mesme maison, ledit S<sup>r</sup> Passebon et trois enfans, ledit S<sup>r</sup> Brousson a encore deux servantes, deux garçons de contoïr et une sienne niepce. Ledit S<sup>r</sup> Brousson seul a abjuré. [Est ici avec toute sa famille et ses meubles.]*

- *Pierre Chomet, intéressé en la Compagnie du Levant au bureau de Montpellier, demurant à la maison du S<sup>r</sup> Aigneau où demure aussy le S<sup>r</sup> Murat, S<sup>r</sup> François Chomet son frère avec lui et sa femme. M. Frédian sçaura s'il est icy. [Il n'y a point de harde que sa valise.]*

- *Le nommé Petit <sup>81</sup>, marinier, logé au logis du Saint-Esprit, au bout de la rue de Hiérusalem <sup>82</sup>. [Est parti d'icy depuis près de deux mois, pour aller, dit-il, chez lui à La Rochelle voir la mer ; il avait des effets entre les mains du nommé Pic ; il n'a laissé aucun meuble.]*

### **Blanquerie**

- *Claude Baguet, marchand au Cours, sa femme, sept enfants, son frère et un nepveu, trois domestiques. Le S<sup>r</sup> Baguet seul a abjuré. [Est en ville et a abjuré avec toute sa famille.]*

- *Jacques Muler, dit "le Suisse", tenant chambre garnie à la maison de M. de Marin où sont les marchands bladiers, ayant sa femme, un enfant et une servante. Il est Suisse, mais sa femme est de la ville. [Sa famille est dans la ville et sa femme et ses servantes seules ont abjuré.]*

- *Pierre Richard, marchand de Nismes, logé au Cours, maison de M. Reisson, ayant sa femme, trois enfans et trois domestiques. Le S<sup>r</sup> Richard seul a abjuré. [Est en ville, ayant abjuré avec sa famille.]*

- *Jean Soulages, de Montpellier, faiseur de kresme de tartre, demurant tout proche la Vieille Monnoye, a sa femme, deux enfans et un homme, lequel est catholique ; lui et son frère ont abjuré. [Seul dans la ville.]*

<sup>78</sup> . Les notices sur Rivière, Ménestrier, Migenaud, le Bezon et Surdel sont barrées dans le texte.

<sup>79</sup> . Cette notice est barrée dans le texte.

<sup>80</sup> . Sommières, arrondissement de Nîmes (Gard).

<sup>81</sup> . Bernard APPY : Non identifié.

<sup>82</sup> . La rue de Jérusalem a été démolie, elle était sur le quai du Port.

- Magdaleine Sambuc, veuve d'Isaac Espariat, de Lormarin, demurant au Cours, a trois enfans et une servante. [Toute sa famille est en ville et a abjuré.]
- Le Sr de Lussac [Paul Tallemand] et sa servante, rue de la Canebière, absent.
- Henry Colomb, menuisier, demurant à l'agrandissement, rue Saint-Claude, proche le bureau des chevaux <sup>83</sup>, à la maison de Jean Caillol, a sa femme et trois enfans, absent.
- David Coulieti, marchand de Roan, demurant à la maison de noble Jacques de Giraudon, a sa femme, son frère, un valet, une servante, une niepce de sa femme. Ont abjuré. [Toute sa famille est dans la ville.]
- Antoine Gibert, demurant à l'agrandissement, sur le Cours, maison vis-à-vis le logis du Cheval-Rouge, a sa femme, trois enfans et une servante. A abjuré. [Toute la famille est en ville et a abjuré.]
- Henri Cazeneuve, marchand, demurant proche le Grand-Puits, maison de Boyer. Absent. [Est présentement dans la ville, ayant abjuré avec sa femme.]
- Jacques Portal, entrepreneur, de Saint-Hipolite en Languedoc <sup>84</sup>, demurant à la maison de Saint-Béteille, delà le quay du port ; a sa femme et trois enfans. [Absent.]
- Jean Maillet, M<sup>e</sup> menuisier, de La Rochelle, demurant à l'agrandissement, proche les Carmes Deschaussés <sup>85</sup>, maison par lui acquise du Sr Chevalier ; a sa femme, cinq enfans et un aprantif. Absents. [Absents.]
- Dame Marie d'Estienne de Chaussegros, de Nismes, femme du Sr Michel Hust, chez M. Reisson, au Cours, a trois enfans et une servante. [Est présentement à Nismes.]
- Louis Chapus, marchand lanier, demurant à l'agrandissement, maison de Guillaume Arnaud, sensal ; a sa femme et six enfans ; a abjuré et sa famille. [Est en ville avec toute sa famille.]
- Michel de Ratelly <sup>86</sup>, domestique chez M. Charles, demurant à la maison de la dame de Farges ; a abjuré. Faut sçavoir si le père est icy. [Le père absent.]
- Charles Évesque, chapellier, demurant proche le Grand-Mazeau <sup>87</sup>, maison du Sr Férix ; a sa femme. [Dans la ville, il a abjuré avec sa femme.]
- André Eiraud, chapelier, demurant à la Nouvelle Poissonnerie, maison de Jean-Baptiste Aignin, avec sa femme. [Est en ville avec sa femme ; ils ont abjuré.]
- Magd<sup>ne</sup> Marro, femme de Pierre Boissier, laveur d'orpheuverie, demurant au Cours, maison du Sr Biquet ; a six enfans, son mari ; M. Rodolphe Chambon, offre de représenter ledit Boissier pour abjurer à son retour. [Est partie pour Nismes avec toute sa famille.]
- Phellippe Calix, mollinier à soye, demurant à la rue de la Coutèlerie, faisant coin, maison de Joseph Garnier ; a sa femme et trois enfans. Sont absents. [Absent avec sa famille.]
- Vincens de Serre, de Lyon, demurant proche les Auguslins, maison de M. de Giraudon ; a sa femme, trois enfans, une servante. Ledit de Serre seul a abjuré. [Dit que toute sa famille a abjuré, et aujourd'huy, 7 du mois de janvier, est morte une de ses filles.]
- Estienne Matte, marchand de Montpellier, demurant à la rue dite du Pavé-d'Amour, maison du Sr Basan, sa femme, un enfant et un garçon de contoïr, demure à présent à la Loge, vis-à-vis M<sup>lle</sup> de Belin, à la maison de M. de Marignane. [Absent.]
- Pierre Derret, marchand magasinier de Lenson, demurant proche le Cours, maison du Sr Guichard ; a sa femme, un enfant, deux frères et deux sœurs, un garçon de contoïr et une servante. Ledit Derret a abjuré. [Une partie de sa famille est dans une bastide proche Berre <sup>88</sup>.]
- Matieu Alègre, cordonnier, à la maison du patron Jean Calix, son beau-père, à la rue Neuve ; a sa femme et cinq enfans. [Est parti avec sa famille.]
- Jérémie Baguet, demurant chez le Sr Jacques Muler, dit "le Suisse", sur le port. [Est en ville et a abjuré.]
- Magd<sup>ne</sup> Derrès, veuve de Paul Menestier, demurant au Cours, maison du Sr Courrias ; a deux enfans et une servante. [Est en ville et toute la famille a abjuré.]

<sup>83</sup> . Aujourd'hui rue Longue-des-Capucines.

<sup>84</sup> . Saint-Hippolyte-du-Fort, arrondissement du Vigan (Gard).

<sup>85</sup> . Proche la rue Vacon.

<sup>86</sup> . Bernard APPY : Non identifié.

<sup>87</sup> . Place Jean Guin.

<sup>88</sup> . Arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

- Pierre Pouchot, marchand de Dauphiné, demurant proche le Grand Jeu de Paume, maison du S<sup>r</sup> Simon ; a deux enfans et une servante, où demouroit M. Bonnacorse. [Est en ville et a abjuré avec sa famille.]
- Pierre Fabre, marchand du Languedoc, demurant au cartier de Blanquerie, proche le Grand-Puits. [Absent.]
- Jean Roux, cordonnier, à l'agrandissement, rue Saint-Claude, maison de Jean Caillol ; a sa femme. [Absent.]
- Jacques Gibert, ci-devant garde de magasin du Roy, demurant au Cours joinant la maison du S<sup>r</sup> Bonachère ; a sa femme, six enfans et quatre personnes de service ; ledit S<sup>r</sup> Gibert seul a abjuré. [Est en ville et a abjuré avec sa famille.]
- Robert Rodon, capitaine de vaisseau, demurant à l'agrandissement, maison du S<sup>r</sup> Jean Bonachère, avec le S<sup>r</sup> Isaac de Rodon, son frère, deux valets et une servante. A abjuré. [Est en prison.]
- Jean Philissian [Félician], marchand, demurant sur le Cours, maison de Isaac Espariat. A abjuré. [Est en ville.]
- Claude Ginoux, pour Estienne Ginoux, son père, demurant proche le Grand-Puits, maison de Maurice Boyer. [Absent.]
- Pierre Richard, marchand, faisant pour Louis Galdy, demurant à l'agrandissement, avec sa femme et domestiques. Led. Galdy absent. [Led. Galdy est absent.]
- Denis Chardes, chapelier, demurant avec Bartéllemy Amalric, chapelier. [Dans la ville.]
- Caterine de Lorme, femme de Georges Védenant, raffineur de sucre, demurant à la maison du S<sup>r</sup> Bonachère au-devant le Petit Jeu de Paume à l'agrandissement ; a deux enfans et son mari absent. [Absente. Embarquée pour la Martinique [la Martinique] avec ses enfans, a heu un passe-port de M<sup>or</sup> l'intendant, le 20 octobre 1685.]

Nous ignorons ce que devinrent, après cette date du 7 janvier 1686, les protestants et les nouveaux convertis, car le dossier que nous avons dépouillé ne contient aucune pièce postérieure à celle que nous venons de reproduire. Il est probable qu'il y eut des tentatives de fuite, car on exerça sur les protestants une étroite surveillance. Les comptes trésoraires pour 1686 nous ont conservé la trace des subventions accordées pour ce fait par les échevins à « Joseph Bartaud, capitaine estably sur un batteau hors la chaîne, avec deux gardes pour veiller à la sortie des huguenots convertis », à « Hiérosme Pellegrin, patron du bateau nommé "Saint-Joseph" » et à « Gaspard Bech, commandant une chaloupe armée de dix hommes d'équipage, pour veiller sur nos mers et empescher la sortie des huguenots ».

L'intendant Lebret qui, en mai 1687, succéda à Morant, tint la main à l'application des édits royaux : il surveilla les manifestations religieuses des nouveaux convertis, s'efforça d'empêcher leur fuite et fit quelques exemples<sup>89</sup>. L'impression qui résulte de sa correspondance, c'est que les dragonnades avaient pu amener des abjurations superficielles, mais pas de conversion sincère : une surveillance de tous les instants était nécessaire pour contenir les nouveaux convertis, les empêcher de revenir à leur ancienne foi et les retenir dans le royaume. Et ce fut la partie sinon la plus difficile, du moins la plus ingrate, de la tâche de Lebret.

---

<sup>89</sup> . Sur ce personnage, voir J. Marchand, *Un intendant sous Louis XIV, étude sur l'administration de Lebret en Provence (1687-1704)* et sur ses rapports avec les protestants, p. 289-298. — Parmi les faits dont Lebret eut à s'occuper, nous ne relèverons que la dénonciation dont il fut saisi contre Reine Barne, dans la "bastide" duquel se faisaient des assemblées de nuit. On disait notamment dans ce factum « que Reine et Martin Barne, père et fils, ont paru toujours très mal convertis et encore plus mal intentionnés ». On proposait de faire vendre ladite bastide. « L'évêque de Marseille, dit-on encore, croit qu'il ne convient pas qu'on se doive fier à ces doux hommes et moins au fils qu'au père, qui a près de 80 ans. » Cité dans E. Arnaud, *op. cit.*, I, p. 496.